



Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article7886>

L'accompagnement international sous tension au Guatemala : Deux observateurs des Brigades de Paix menacés d'expulsion

Date de mise en ligne : mercredi 9 juillet 2014

- Journal des Alternatives - Publications - Articles et analyses - Articles de l'extérieur -

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

Le Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG), travaillant au sein du réseau Acoguate (Acompañamiento en Guatemala), désire exprimer sa solidarité et sa profonde préoccupation par rapport aux plus récents événements survenus à l'encontre d'accompagnateurs internationaux des Brigades de Paix, ainsi qu'à l'ensemble de la stratégie visant depuis plusieurs années à mettre en doute la légitimité de l'observation internationale de la paix et des droits humains.

Le PAQG est un organisme de solidarité internationale non-partisan et non-violent, répondant depuis 1992 aux demandes d'accompagnement civil de défenseur-e-s guatémaltèques des droits humains. Ceux-ci formulent le souhait et le besoin d'obtenir de l'accompagnement lorsqu'ils et elles considèrent que la présence d'observateurs internationaux pourrait contribuer à dissuader les menaces et attaques dont ils font trop souvent l'objet, et ainsi sécuriser l'espace démocratique dont ils disposent pour oeuvrer à la défense des droits. Pour leur part, les Brigades de Paix Internationales (PBI) ont joué un rôle fondateur dans l'établissement de l'accompagnement international, envoyant la première équipe d'observateurs internationaux au Guatemala en 1983. Devenues aujourd'hui une ONG renommée de solidarité et de protection des droits humains, les brigades agissent dans plusieurs pays tels que le Honduras, la Colombie, le Mexique et le Népal.

Menaces d'expulsion et contexte

Durant les dernières années, les organismes d'accompagnement international au Guatemala ont fait face à divers types d'attaques diffamatoires de la part des médias et du gouvernement guatémaltèques. Mais l'annulation injustifiée du visa de résidence temporaire de deux volontaires de Peace Brigade International (PBI) marque un revers des plus inquiétants pour l'accompagnement civil international aux défenseur-e-s des droits humains au Guatemala.

Ce premier juillet 2014, suite à une mesure prise par la Subdirección de Operaciones de Extranjería de la Dirección general de la migración du Guatemala (DGM), deux volontaires de PBI, (Éricka Maritza Martínez García de nationalité espagnole, et Danilo Denis Guerrero Díaz de nationalité chilienne), ont été convoqués devant les instances guatémaltèques et se sont vus retirer leurs permis de résidence temporaire, disposant de dix jours pour quitter le territoire, sans qu'aucune justification ne motive cette décision.

Les deux accompagnateurs étaient présents comme observateurs neutres des Brigades de Paix lors de l'expulsion brutale du campement de résistance de La Puya en mai passé. Les habitant-e-s y menaient depuis plus de deux ans une résistance pacifique à un projet minier de l'entreprise Radius Gold, bloquant l'entrée du site pour empêcher le passage de machinerie lourde, avant d'être brutalement expulsés par une centaine de policiers anti-émeute à l'aube du 23 mai 2014. Ce jour-là, plusieurs observateurs internationaux étaient présents afin de surveiller les événements et de les rapporter à la communauté internationale en cas de violation de droits humains. Leurs permis de séjours avaient à cette occasion été contrôlés par les autorités de la DGM, sans qu'aucune illégalité ou irrégularité de leurs papiers et de leur statut migratoire ne soit constatée.

Suite à cet événement, les médias guatémaltèques ont fortement remis en cause et pointé du doigt la « présence d'étranger et d'organisations internationales », les accusant d'être à la source de nombreux mouvements et conflits sociaux qui sévissent actuellement dans le pays. Ces tentatives de diffamations et de fragilisation s'ajoutent à celles précédemment effectuées par la classe politique guatémaltèque. Déjà en septembre dernier, Mr. Lopez Bonilla, Ministre de l'Intérieur du Guatemala, avait publiquement critiqué le travail d'étrangers au sein d'organismes internationaux, les accusant d'ingérence dans les affaires internes du pays et les menaçant d'expulsion.

Pourtant, la présence d'observateurs internationaux répond à la demande de membres de la société civile

guatémaltèque, qui jugent qu'une telle observation, objective et non-violente, peut contribuer à sécuriser leur travail de défense des droits de la personne. De plus, Peace Brigades International dispose d'une personnalité juridique au Guatemala depuis 1995 et a toujours effectué son travail en respectant le cadre juridique guatémaltèque. Avant chaque mission d'observation, les volontaires demandent une résidence temporaire et s'acquittent avec diligence des devoirs de réglementation migratoire. Enfin, les activités menées par l'organisme se font dans la transparence, puisque les autorités nationales sont régulièrement informées du travail de PBI au Guatemala, ainsi qu'à l'extérieur du pays. La légitimité et la légalité de l'accompagnement international ne sauraient donc être remises en cause.

De l'importance de l'accompagnement international au Guatemala

Le Guatemala, malgré la fin du conflit armé interne en 1996, demeure un pays où la violence et l'impunité font obstacle à la société dans sa recherche de dignité et de justice sociale. Les défenseur-e-s des droits humains, individus, organismes ou communautés, y font trop souvent l'objet de répression et de criminalisation. Les menaces et agressions à leur encontre sont fréquentes ; l'Unité de protection des défenseur-e-s des droits humains (UDEFEQUA) a comptabilisé 657 attaques en 2013, une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente qui en avait compté 305.

Claudia Paz y Paz, procureure générale du Guatemala jusqu'à tout récemment, a affirmé qu'au cours du procès pour génocide qui a marqué l'histoire du Guatemala en 2013, l'accompagnement international avait été « la façon la plus efficace d'assurer la sécurité des témoins ». Il n'y a donc pas à douter de la pertinence ni de la légitimité de l'accompagnement international au Guatemala.

La suspension de la résidence temporaire des deux volontaires de PBI affecte non seulement le travail de cet organisme, en plus de nuire globalement aux possibilités d'accompagnement et d'observation internationale au Guatemala, contribuant par le fait même à réduire les espaces démocratiques pour les défenseur-e-s de droits. Pour Fernando Solís, directeur de El Observador, cette décision correspond à « [...] la poursuite de mesures exécutées par le gouvernement pour isoler les mouvements sociaux de la communauté internationale, de la solidarité, et de l'accompagnement [...] ».

Nous vous demandons de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour offrir le soutien nécessaire à l'accompagnateur et à l'accompagnatrice menacés d'expulsion depuis le 1er juillet dernier, mais également aux organisations d'accompagnement international qui continuent de répondre aux demandes et au besoin de la société civile guatémaltèque en matière d'observation de la paix et des droits humains. Un tel appui passe notamment par la reconnaissance explicite de l'importance du travail réalisé par les accompagnateurs-trices internationaux, notamment exprimée auprès du Ministère de l'Intérieur du Guatemala et de la Direction Générale de la Migration du Guatemala. Vous pouvez joindre votre voix à la nôtre pour manifester votre préoccupation par rapport à ces attaques contre les observateurs internationaux, en contactant :

Stuart Savage,

Ambassadeur du Canada au Guatemala

gtmla@international.gc.ca

— -

John Baird,

Ministre des Affaires étrangères du Canada

john.baird@parl.gc.ca

— -

Christian Paradis,

Ministre du développement international et de la francophonie

christian.paradis@parl.gc.ca

— -

Christine St-Pierre

Ministère des relations internationales et de la francophonie

cstpierre-acad@assnat.qc.ca

Post-scriptum :

Voir en ligne : [Projet Accompagnement Québec-Guatemala](#)